

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 Mai 2026 - Délibération n° CC2026/05/09

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR DES BESOINS PONCTUELS ET DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – PEINE Marie-Line – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – SCARAMUCCI Thierry – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIETTE Myriam – MARIE Patrick – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – LACOUR Françoise – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – PELLERIN Martine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia – CONCHON Michel – LAPORTE Martine

Étaient excusés : LUINAUD Christophe – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – BARTHOUX Olivier – LACOUR Marie-Émilie – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – DELCLAUX François – PETETOT Charlie – BURGUN Frédéric – CHEZEAUD Françoise – CAILLAUD Monique

Pouvoirs :

1. M. LUINAUD Christophe donne pouvoir à M. PACAUD Patrick
2. M. DUBOIS Jean-Michel donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
4. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. MONDY Thomas
5. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
6. M. BUYS Anthony donne pouvoir à Mme CHABASSIER Emmanuelle
7. Mme CHEZEAUD Françoise donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
8. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme

Suppléances : Mme PEYNE Marie-Line – M. WAST Christian – Mme LACOUR Françoise – Mme DURBIN Sandrine – Mme PELLERIN Martine

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	51	59			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
59	-	-	-	-	-

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L123-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les nécessités de service

Considérant que la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest peut faire appel à des vacataires pour l'exécution d'un acte déterminé, non continu et ne présentant pas de lien de subordination durable,

Le fonctionnement des services de la collectivité est régulièrement soumis à des aléas opérationnels et à des besoins de renforts immédiats qui ne peuvent être anticipés dans le cadre du tableau des effectifs permanents.

Ces besoins ponctuels surviennent notamment lors de pics d'activité imprévus, de l'organisation d'événements exceptionnels ou pour pallier des absences de dernière minute sur des missions critiques.

Le recours à des vacataires permet ainsi une réactivité maximale : il offre la souplesse nécessaire pour mobiliser des intervenants sur des tâches précises et de très courte durée, sans les contraintes de gestion d'un contrat à durée déterminée classique. Cette gestion "au service fait" garantit non seulement la continuité du service public en période de tension, mais assure également une gestion rigoureuse des deniers publics, la rémunération n'étant engagée qu'en fonction de la mission réellement accomplie.

Il est précisé que les vacataires seront rémunérés en référence au SMIC, selon les missions confiées et le niveau de compétences requis.

La rémunération sera versée après service fait.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de :

- ☉ Autoriser Mme La Présidente à recourir à des vacataires selon les besoins,
- ☉ Autoriser Mme La Présidente à signer les contrats de vacation,
- ☉ Autoriser Mme La Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ☉ Décider que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

A circular official stamp of the "Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest" is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "M. Laporte".